

# Bulletin municipal

## Liouc

### Juin 2011



#### **Le Mot du Maire**

*Trois ans déjà (ou enfin...) que l'équipe municipale est au travail...*

*C'est le temps qu'il aura fallu pour préparer les grands projets, les monter, les financer, avant d'entrer enfin dans la phase de réalisation concrète.*

*Ce bulletin vous en rend compte au travers des différents articles.*

*Au-delà de l'information qui est régulièrement diffusée par affichage et sur le site internet de la mairie ([www.mairie-liouc.fr](http://www.mairie-liouc.fr)), plusieurs occasions vont nous être fournies de nous rencontrer :*

- l'exposition des « Artiste Lioucois » à la chapelle durant le dernier week end de Juin ;*
- une réunion publique pour présenter l'avancement du Plan Local d'Urbanisme le 1<sup>er</sup> Juillet*
- une réunion publique au début septembre pour présenter en détail les différents travaux dans le vieux village et la Rouvière*

*Nous souhaitons très vivement que vous puissiez participer à ces manifestations qui permettront de vous informer, de recueillir vos avis et observations.*

*Peut-être aussi tout simplement l'occasion de nous retrouver pour des moments de convivialité, exprimer votre intérêt pour le village, votre soutien et vos encouragements au travail de l'équipe municipale.*

*A très bientôt donc et bonnes vacances.*

*Votre maire*

*Alain de BOUARD*



## Révision de la Carte Communale



*Ce projet a été développé dans les deux derniers bulletins municipaux et sur le site internet de la mairie. Il s'agissait de créer trois secteurs réservés à l'implantation d'activités de type artisanal.*

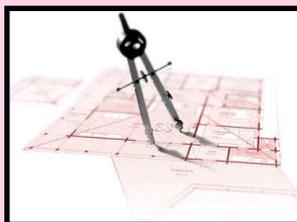
*Après l'enquête publique, le conseil municipal du 24 mars 2011 a définitivement adopté cette révision. Le dossier est maintenant entre les mains du Préfet et de son administration.*

*L'arrêté préfectoral approuvant la révision est attendu avant la fin du mois de juillet.*

*Suite à cette révision, la mairie reprendra contact avec les propriétaires de l'ancienne porcherie afin d'envisager une reconversion du site dans le respect de la nouvelle carte communale, en particulier : interdiction des établissements de type « Installation Classée pour la Protection de l'Environnement » (ICPE).*

*La Communauté de Communes et le SYMTOMA vont de leur côté lancer la réalisation d'un centre de tri des déchets recyclables (sacs jaunes) à côté de la déchèterie du Coutach. Ce centre ultra moderne préservera naturellement l'environnement et permettra de réduire les coûts de transport de ces déchets (qui sont actuellement traités au-delà de Nîmes) et de créer de l'emploi sur notre zone.*

## Plan Local d'Urbanisme (PLU)



*Comme annoncé dans le bulletin municipal de décembre 2010, l'élaboration du PLU est entrée dans sa phase active.*

*Le cabinet d'études a présenté au conseil municipal un rapport exhaustif de diagnostic de la commune. Après deux « navettes » entre le consultant et le conseil, ce rapport a été présenté aux institutions qui peuvent être concernées (services de l'Etat, Conseil Général, Chambres consulaires, etc).*

*Au terme de cette phase de diagnostic, une réunion publique est prévue le*

***Vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 18 heures dans l'ancienne chapelle.***

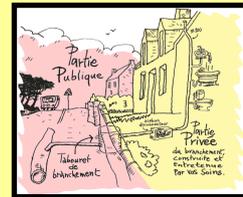
*Au cours de cette rencontre, le consultant présentera le résultat de ses investigations et les pistes d'action pour la phase suivante du PLU : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune, projet qui sera véritablement un guide pour les 10 à 15 années à venir.*



*C'est dire l'importance de ce PLU... Nous comptons sur votre participation active à cette réunion au cours de laquelle vous pourrez poser vos questions et émettre vos avis.*

## **L'Assainissement Collectif**

### **Le compte à rebours a commencé...**



*Après trois années de préparation, avec des phases d'optimisme et des phases d'inquiétude, nous voyons enfin le bout du tunnel...*

*Les subventions attendues sont (presque) toutes notifiées ou en passe de l'être.*

*Le conseil municipal du 7 juin a choisi les différentes entreprises pour la station d'épuration, les réseaux d'assainissement, l'enfouissement de l'éclairage public et du téléphone dans le vieux village.*

*Le Syndicat Intercommunal de l'Eau a choisi l'entreprise pour la rénovation du réseau d'eau potable dans le Vieux Village*

*Le Syndicat Intercommunal d'Electricité a choisi l'entreprise pour l'enfouissement du réseau électrique dans le Vieux Village.*

Le programme des travaux sera le suivant :

- courant juillet : démarrage de la construction de la station de traitement. Ce chantier situé en dehors des zones d'habitations n'entraînera aucune gêne particulière ;
- mi-septembre : démarrage des travaux dans le Vieux Village : réseau d'assainissement, réseau d'eau potable, enfouissement des réseaux électrique, téléphone, éclairage public ;
- courant 2012 (au 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> trimestre) : démarrage de la construction des réseaux d'assainissement dans le hameau de la Rouvière.

**UNE REUNION PUBLIQUE SERA ORGANISEE AU DEBUT DU MOIS  
DE SEPTEMBRE POUR PRESENTER LE DETAIL DE TOUS CES TRAVAUX.**



*Les plans de financement prévisionnels font apparaître que les contributions pour les habitations raccordées seront approximativement les suivantes (à préciser une fois les coûts définitifs connus) :*

- participation aux frais de raccordement (à payer une fois en début de l'année 2012 pour le Vieux Village et en début 2013 pour la Rouvière) : 2.000 à 2.500 € par habitation raccordée ;
- pour les constructions qui seront terminées après la mise en service du « tout à l'égout » et qui n'auront donc pas à réaliser d'assainissement individuel, une taxe de raccordement spéciale sera instituée par le conseil municipal ;
- abonnement annuel : 50 à 75 € par habitation raccordée pour couvrir les frais d'entretien ;
- consommation : 1 à 1,50 € par mètre cube d'eau consommée (d'après le relevé de la SAUR) pour couvrir le remboursement de l'emprunt contracté.

*Ces contributions feront l'objet d'une délibération du conseil municipal à l'automne. Nous vous engageons cependant à prévoir dès maintenant le versement de la participation aux frais de raccordement : nous serons tenus de régler les entreprises en temps et en heure.*

*Il faut rappeler qu'aux termes du Code de la Santé Publique (article L1331-1) : « le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte ... établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès...est obligatoire... ».*

*Le même Code précise: « Les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires... ».*

*Nous sommes bien conscients que tout cela va induire des charges supplémentaires pour les ménages, même si nous avons réussi à compresser les coûts et à obtenir le maximum d'aides financières.*

*Il faut tout de même mettre ces coûts en rapport avec le confort de l'assainissement collectif et l'amélioration de l'environnement. Rappelons que les nouvelles réglementations (Grenelle2) vont rendre également coûteux les assainissements individuels (obligation de mise en conformité, de contrôles et de vidanges).*

*Enfin, et ce n'est pas le moindre, l'assainissement collectif va représenter une avancée notable pour l'amélioration de notre environnement : plus d'eaux usées dans les fossés, plus de systèmes défectueux à cause de terrains trop argileux).*

## **La Réforme des Collectivités Territoriales**

*Cette réforme a déjà fait l'objet de nombreux débats. Olivier GAILLARD, Président de notre Communauté de Communes Coutach-Vidourle a tenu une réunion publique à Liouc sur ce thème en octobre dernier.*



*Le Préfet a maintenant communiqué aux collectivités (Communes, Syndicats intercommunaux, Communautés de Communes) son projet de découpage et de regroupement. Chaque collectivité doit donner son avis d'ici la fin juillet.*

*Le projet présenté inclut la fusion de notre Communauté avec celle de « Autour de Lédignan » et la Communauté « Cévennes-Garrigues » (cantons de Saint-Hippolyte-du-Fort et de Lassalle).*

*Les élus représentant les 17 villages de notre Communauté se sont réunis. Ils ont émis le souhait que les conseils municipaux élaborent une position commune qui, seule, a quelque chance d'être prise en compte.*

*Des différentes réunions des conseils municipaux, il ressort une tendance forte :*

- proposer la fusion de notre Communauté avec celle « Autour de Lédignan », avec laquelle nous avons d'ailleurs commencé à réfléchir ensemble depuis une bonne année ;
- accepter la venue des communes du canton de Saint-Hippolyte-du-Fort avec lesquelles il y a une relative continuité territoriale ;
- refuser l'intégration avec les communes du canton de Lassalle.

*Le conseil municipal de Liouc, réuni le 7 juin, a exprimé son accord avec ces propositions.*

## **Le Budget de la Commune pour 2011**

*Le conseil municipal du 21 avril a adopté le budget primitif de la commune pour 2011. Malgré la mise en exécution de nombreux projets, petits et grands (travaux de la chapelle, reconstruction de murets, bâtiment technique, assainissement, enfouissement des réseaux, PLU, etc.), le conseil a souhaité limiter le plus possible l'évolution des impôts locaux.*

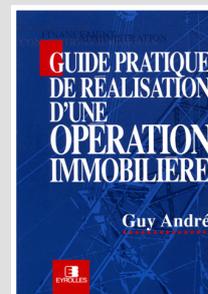
*Pour tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement, le conseil a cependant été contraint d'augmenter les taux de 2,08 %. Cette évolution est à comparer avec l'indice des prix INSEE : 2,1 % entre avril 2010 et avril 2011.*

*Notons par ailleurs, que le taux de la TEOM va baisser de 1,1% puisque nous avons fini de rembourser l'emprunt pour la réhabilitation de notre ancienne décharge d'ordure de Corconne.*



## **Quelques opérations immobilières**

*Vous l'avez remarqué : depuis la réalisation du nouveau terrain entre la Rouvière et le Vieux Village, l'ancien terrain de loisirs est en vente. Il sera divisé en deux parcelles d'environ 1.300 mètres carrés. Des candidats se sont déjà déclarés intéressés.*



*Le fruit de ces ventes va permettre à la mairie de financer l'achat d'un terrain de 600 mètres carrés adossé au terrain que la commune possède déjà au puits de la Rouvière (croisement de la rue du Coutach et du chemin de la Calade).*

*Sur ce terrain, nous allons d'une part construire un bâtiment technique qui devient plus qu'urgent pour permettre à l'employé municipal de travailler dans des conditions décentes, d'entreposer le matériel qui encombre la chapelle et de stocker une partie des archives communales.*

*La surface acquise permettra d'autre part de créer quelques places de parking pour les riverains et d'aménager un petit lieu de convivialité autour du puits.*



## **Scolarité : création du SIRP**

*Nous l'annonçons dans le bulletin municipal de décembre 2010, c'est maintenant chose faite. Le Préfet a signé le 30 mars 2011 l'arrêté de création du « Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique du Coutach » (SIRP).*

*Ce syndicat regroupe les communes de Bragassargues, Gailhan, Liouc, Orthoux-Sérignac-Quilhan, Quissac, Sardan. Il a pour objet la prise en charge des activités scolaires (écoles maternelle et primaire) et périscolaire (cantine, garderie, étude surveillée).*

*Son siège est à la mairie de Quissac.*

*Les dépenses de fonctionnement seront supportées par les communes au prorata des enfants scolarisés. Les dépenses d'investissement seront supportées par chacune d'entre elles au prorata de sa population.*

*Dorénavant, les enfants de tout le territoire du SIRP auront accès aux mêmes activités, scolaires et périscolaires, dans les mêmes conditions, aux mêmes tarifs.*

Le conseil municipal a désigné ses représentants au Comité du SIRP :

- délégués titulaires : Christine CARRIO, Alain de BOUARD
- déléguées suppléantes : Nadia BOURHIL, Stéphanie LAURENT.



Le Comité du SIRP s'est réuni le 9 juin et a élu :

- comme Présidente, Karine LOPEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Quissac ;
- comme Vice-présidentes, Christine CARRIO, Conseillère Municipale à Liouc, et Véronique SAKIZ, Maire d'Orthoux-Sérignac-Quilhan.

*Il a également établi les conditions d'accès et proposé des tarifs pour les différents services proposés, en particulier la cantine, la garderie, l'étude surveillée. Une prochaine réunion aura lieu le 23 juin pour finaliser ces propositions.*

## Prévenons le feu

*L'obligation de débroussailler et de maintenir débroussaillés les terrains est une des mesures dont l'efficacité est reconnue pour la protection des habitations et de leurs occupants.*

### **Débroussailler est une obligation légale**

*Propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des espaces naturels combustibles, **vous êtes concerné par cette obligation.***

*Si votre propriété (terrain nu ou construit) se trouve :*

- **en zone urbaine** : vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle*
- **en zone non urbaine** : vous devez débroussailler dans un rayon de 50 m autour de votre construction, même si cette distance empiète sur la propriété d'autrui.*

*Vous pouvez vous procurer en mairie des fiches informatives détaillées. Le code forestier confie aux mairies le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler (arrêté préfectoral N° 2010-117-6 du 27 avril 2010)*

*C'est dans cet esprit qu'un courrier a été adressé aux propriétaires des terrains concernés.*



## Une nouvelle vie pour l'ancienne chapelle

*La mairie a souhaité redonner à l'ancienne chapelle du village un usage plus digne de son architecture que l'entreposage du matériel communal (bétonnière, cuve à eau, matériel divers de chantier, etc.).*



*Ce bâtiment a d'ailleurs récemment fait l'objet de travaux permettant d'en améliorer l'acoustique et le rendre utilisable pour des manifestations diverses : réunions publiques, expositions, etc.*

*Afin d'inaugurer cette nouvelle vie pour notre édifice communal, les artistes résidant à Liouc et la mairie ont décidé d'organiser une exposition les samedi 25 et dimanche 26 juin.*

*Cette manifestation a été annoncée par des affiches, des invitations dans les boîtes aux lettres, une mention sur le site internet de la mairie.*

*Nous espérons que les habitants de la commune viendront nombreux saluer cette initiative et admirer quelques-unes des œuvres de concitoyens.*

*Une deuxième exposition est déjà programmée du 22 juillet au 12 août : un artiste, Monsieur Urbain MARIN, qui nous vient de Belgique et qui passe ses vacances chez nous depuis de nombreuses années, va présenter sa collection de toiles « LIOUC, un hommage ».*



**BONNES VACANCES A TOUS**